

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
Mardi 30 août 2011 – Montels**

Compte-rendu synthétique

Etaient présents :

Claude BERDUCOU, Anne CALVET, Stéphane CAPRICE, Alain CHATELET, Marc DECONCHAT, Bernard DEFAUT, Nicolas DE MUNNIK, Olivier GUILLAUME, Florence GUILLOT, Christian JUBERTHIE, Gérard LARGIER, Alain MANGIN, Emmanuel MENONI, Jean Paul METAILIE, Philippe SAHUC, Thierry SARDIN, Sophie SEJALON.

Etaient excusés ou absents :

Pierre AURIOL, Laurence BARTHE, Robert BEGOUEN, Alain BERTRAND, Hervé BRUSTEL, Jean CLOTTE, Michel DEQUE, Francis DURANTON, Corinne EYCHENNE, Catherine JACQUART-MAISSANT, Laurent LELLI, Danièle MAGDA, Claudine PAILHES, Eric PAUTARD, Jean-Pierre SARTHOU, Michel SEBASTIEN.

Ordre du jour de la réunion du Conseil scientifique

- Approbation du compte-rendu synthétique de la précédente réunion du Conseil scientifique
- Présentation par Anne Calvet des travaux menés sur les évolutions des paysages entre le laboratoire GEODE, des enseignants et élèves de collège
- Réponse à l'appel à projet sur la constitution d'une mesure agro-environnementale sur prairies humides : discussion sur la liste d'espèces floristiques « indicatrices » à faire figurer dans le cahier des charges des prairies humides fleuries
- Présentation de l'étude sur les impacts des taillis à courte rotation (reporté à la prochaine réunion)
- Point rapide sur la publication du Conseil scientifique
- Projection du film « un monde pour soi », film sur les problématiques de l'urbanisation en milieu rural, en préparation des Rencontres scientifiques : sélection des séquences à projeter...
- Points divers : Stratégie de création des aires protégées...

Alain MANGIN nommé un secrétaire de séance : Florence GUILLOT.

Le compte-rendu de la précédente réunion est validé à l'unanimité, Claude BERDUCOU signale que son nom avait été oublié parmi les personnes présentes à la dernière réunion -> l'erreur a été rectifiée.

PRESENTATION PAR Anne CALVET des travaux menés sur les évolutions des paysages entre le laboratoire GEODE, des enseignants et élèves de collège

Anne Calvet est enseignante en histoire-géographie au collège. Elle présente comment ils ont essayé, avec toute une équipe d'enseignants aidée de chercheurs du laboratoire GEODE, d'introduire l'éducation au développement durable (EDD) dans l'enseignement secondaire. Ils ont fait le choix de traiter du développement durable au travers du thème du paysage, le paysage étant une notion transversale et pouvant être abordée en cours de SVT, d'histoire-géographie, d'arts plastiques....

Le parti pris : travailler sur l'évolution des paysages (hier, aujourd'hui, demain) mais sans partir de paysages panoramiques car tout lieu vu fait paysage.

Autre aspect : l'éducation au développement durable n'est pas un enseignement, c'est une éducation à. Il s'agit donc d'enseigner des valeurs liées à la citoyenneté avec l'introduction de débats : quelles valeurs les hommes attribuent-ils au paysage ? Quelle est la place de l'homme dans le paysage ?

Les classes de 6^e ont travaillé sur le nouveau rond point de Saint-Lizier avec comme thèmes abordés « le visible et l'invisible » à partir de cartes... Ils ont également rencontré le Maire qui leur a présenté l'objectif de la démarche : théâtraliser l'entrée de Saint-Lizier.

Les classes de troisième ont travaillé sur le 2*2 voies du Bas Salat. Un jeu de rôle a été mis en place et les élèves se sont plutôt bien approprié le rôle qui leur a été donné et ont bien fait la distinction entre les enjeux locaux et les enjeux nationaux.

Un autre travail a été réalisé sur l'estive de Liers. Il a visé à déconstruire la notion de « naturalité » du paysage au travers de l'analyse fine du paysage (mais aussi du sol) : canaux d'irrigation, charbonnages...

Principales remarques issues des discussions :

Il est demandé quel retour les professeurs ont de leurs élèves sur ces approches : l'approche proposée sur Liers a beaucoup enthousiasmé les élèves mais celle de Saint-Lizier s'est révélée plus complexe car faisant référence à un paysage habituel éveillant peu d'intérêt au premier abord. Le jeu de rôle sur la 2*2 voies du Bas Salat s'est révélé très instructif. Les élèves ont vraiment joué le jeu en prenant la peau de personnages qui leur était imposée. Ce jeu les a amenés à se poser une multitude de questions sur ce projet.

Laurent Lelli souhaite qu'un rapprochement soit opéré entre l'enseignement général et l'enseignement agricole dans ce domaine.

REPONSE A L'APPEL A PROJET SUR LA CONSTITUTION D'UNE MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALE SUR PRAIRIES HUMIDES

Sophie SEJALON explique que dans le cadre du plan d'action sur les zones humides, l'Etat a lancé, au niveau national, un appel à projet aux territoires pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) sur les prairies humides de façon à favoriser leur préservation par les agriculteurs. La priorité est donnée aux territoires en SDAGE, en PNR ou en Parc national.

Le cahier des charges proposé pour cette MAET est celui des prairies fleuries (HERBE 07) : c'est une mesure à obligation de résultats (et non de moyens) qui vise à contractualiser les prairies qui présentent, sur chaque tiers de leur diagonale, au moins 4 espèces d'une liste de 25 plantes indicatrices de zones humides et de prairies correctement gérées.

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises étant justement en train de finaliser l'inventaire des zones humides sur le tiers nord du PNR et les fonds de vallées, se porte candidat pour valoriser au mieux cet inventaire auprès des acteurs locaux.

Principales remarques issues des discussions :

Sophie SEJALON présente ses questionnements sur la composition de la liste d'espèces indicatrices face à la difficulté d'observer, sur chaque tiers de diagonale d'une parcelle, 4 espèces de la liste lorsque la parcelle en question présente un fort gradient hygrométrique. Gérard Largier explique qu'il y a eu une coquille dans l'appel à projet et que seules les parties humides des parcelles pourront être contractualisées (et non les parcelles dans leur intégralité).

Il rappelle que la sélection de projets sera essentiellement basée sur la qualité des projets présentés et la pertinence des territoires candidats.

PRESENTATION DU PROJET PRESENTE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET NATIONAL AUPRES DES PNR

Sophie SEJALON informe le Conseil scientifique que le PNR des Pyrénées Ariégeoises a répondu, en partenariat avec les PNR des Vosges du Nord et des Grands Causses, à l'appel à projet lancé par le Ministère de l'Ecologie et la DATAR sur le thème de la qualité architecturale et a reçu une réponse favorable le 30 juillet dernier.

Le projet, inspiré de ce qui se fait en Autriche dans le Vorarlberg, consiste à lancer un appel à projet auprès des communes volontaires de chaque PNR pour leur proposer la mise en œuvre d'une commission de conseil architectural systématique et localisée sur les communes pour conseiller les pétitionnaires de permis de construire ou de travaux de rénovation, le plus en amont possible de leurs projets. Cette commission rassemblerait architectes du PNR et du CAUE, élus de la commune, artisans de la Chambre des métiers et ABF si besoin.

L'objectif est d'expérimenter une méthode visant à améliorer la qualité architecturale et énergétique des rénovations et nouvelles constructions, et ainsi, d'essayer de faire naître une architecture contemporaine de qualité sur chaque PNR.

Principales remarques issues des discussions :

Il est demandé si la notion de coût pour le pétitionnaire sera abordée. Alain CHATELET précise que le rôle d'une telle commission est de conseiller le pétitionnaire sur les matériaux, notamment les matériaux les plus économiques sur le plan énergétique comme sur le plan financier.

POINT SUR L'EDITION DE LA DEUXIEME LETTRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain Mangin rappelle que la deuxième lettre du Conseil scientifique sur les quies du Tarasconnais sera éditée à l'occasion des deuxièmes Rencontres scientifiques.

Sophie SEJALON informe qu'elle va devoir raccourcir chaque texte pour que l'ensemble des textes et illustrations puisse contenir sur 4 pages.

Principales remarques issues des discussions :

Les membres du Conseil scientifiques suggèrent qu'un recueil des lettres du Conseil scientifique soient proposé par la suite et que cette lettre soit mise en vente au prix de l'€ symbolique de façon à éviter l'effet « papivore ».

Une discussion est engagée sur le site à prendre en considération pour la troisième publication. Il est proposé :

- Le site du Mas d'Azil
- Le site de Montesquieu Avantès
- Le Salat.

Le site du Salat, par son côté longitudinal et transversal est le thème retenu pour la prochaine publication. Il pourra notamment être question des catastrophes naturelles, des usines (papeterie...), de l'hydroélectricité, de la faune, de la ripisylve... Le groupe de travail chargé de plancher sur cette publication sera défini lors de la prochaine réunion.

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

Le Schéma départemental des carrières est cours de révision et le PNR participera aux différents groupes de travail. Il est demandé au Conseil scientifique d'épauler le PNR sur la rédaction des remarques relatives à ce document.

Principales remarques issues des discussions :

Florence GUILLOT et Gérard LARGIER proposent qu'il soit demandé aux carriers de faire réaliser des suivis réguliers par des experts indépendants sur l'archéologie comme sur la flore, la faune et les habitats. C'est ce qui se fait aujourd'hui lors de la réalisation de travaux routiers où des experts indépendants sont missionnés pour vérifier la cicatrisation des milieux, l'atteinte des objectifs en matière de mesures compensatoires...

STRATEGIE DE CREATION DES AIRES PROTEGEES (SCAP)

L'Etat a décidé de rehausser, de 1% à 2%, le taux d'espaces protégés faisant l'objet d'une protection stricte (Parc national, Arrêté de protection de biotope, Réserves nationales ou régionales....) du territoire national.

La méthode utilisée pour déterminer ces espaces a été élaborée par le Museum national d'histoire naturelle. Elle a consisté à réaliser des listes d'espèces et d'habitats qui semblaient particulièrement menacés en identifiant les niveaux de responsabilité des Régions pour chacune de ces espèces et chaque habitat.

Ce travail fait l'objet actuellement de relectures, ajouts... par la DREAL Midi-Pyrénées qui s'appuie sur le CBP et le CREN et les structures locales.

Principales remarques issues des discussions :

Cette démarche propose un certain nombre de questions car les résultats cartographiques ne sont pas satisfaisants : actuellement, tous les enjeux se situent en montagne et pas du tout en plaine. Certaines espèces comme *Huperzia selago* apparaissent comme espèces prioritaires dans la liste du MNHN alors qu'il s'agit, dans les Pyrénées, d'une espèce assez banale.

Par ailleurs, le MNHN a édité ces listes et les cartes afférentes avant même que les listes et les données ZNIEFF ne soient publiées.

Le CSRPN sera mobilisé sur ces SCAP, en particulier le 16 septembre. Il sera notamment proposé de territorialiser l'approche : Pyrénées/Massif Central/Plaine, comme ça avait été fait pour l'élaboration des ZNIEFF.

PROJECTION DU FILM « UN MONDE POUR SOI », FILM SUR LES PROBLEMATIQUES DE L'URBANISATION EN MILIEU RURAL, EN PREPARATION DES RENCONTRES SCIENTIFIQUES : SELECTION DES SEQUENCES A PROJETER...

Le PNR du Morvan a piloté, en partenariat avec la Fédération nationale des Parcs, un film sur l'urbanisme en milieu rural.

Ce film dure 25 minutes et est accompagné de 14 séquences de 2 à 10 minutes. Il est proposé de projeter ce film accompagné de quelques séquences pour clôturer les Rencontres scientifiques et il est demandé au Conseil scientifique de sélectionner les séquences à projeter.

Si certains souhaitent utiliser ce film dans le cadre de leur cours, de leurs travaux..., le PNR des Pyrénées Ariégeoises peut mettre quelques exemplaires de DVD à disposition des membres du Conseils scientifique.

Principales remarques issues des discussions :

Avis des membres du Conseil scientifique sur le film : le message est confus. Les différentes parties du film n'ont pas trop de rapport entre elles. Le film est très moralisateur et désespérant.

La durée de 25 minutes paraît trop longue pour les Rencontres scientifiques vu le ton très négatif et le manque de questions posées pour susciter le débat. Certains soulignent néanmoins un aspect intéressant du film, celui de l'évolution du réalisateur, si on prend le temps de l'analyser au second degré.

Après discussion, il est proposé de discuter autour de 3 séquences accompagnant le film :

- La totale ; séquence de 2 minutes sur la maison « catalogue »
- Propriété privée : séquence de 2 minutes sur la problématique des clôtures et « du chacun chez soi, plus personne ne se parle »
- Urbanisme tupperware : séquence de 8 minutes avec le regard de paysagistes sur l'évolution de l'urbanisation d'une ville au bord de la Creuse.

Concernant la séquence « La totale » : un oubli important est fait sur la question de la responsabilité de l' élu sur la maîtrise des nouvelles constructions. Le jugement qui apparaît dans cette séquence est de plus assez méprisant. Il pourrait être intéressant de la présenter avec humour mais cela pourrait être dangereux avec le grand Public.

Les séquences « propriété privée » et « urbanisme tupperware » apparaissent comme intéressantes car elles donnent le regard de spécialistes et apportent quelques réponses aux questions posées.

En conclusion, il est proposé que soient projetées aux Rencontres scientifiques :

- La partie du film où l'auteur présente l'évolution de la propriété de ses grands parents : elle apporte la vision de l'auteur
- La séquence sur la problématique des clôtures
- La séquence sur l'urbanisme tupperware qui apporte la vision de paysagistes sur les nouvelles formes d'urbanisation.

La prochaine réunion du Conseil scientifique est programmée le 22 novembre avec à l'ordre du jour, entre autre :

- Le projet d'introduction du Bouquetin des Pyrénées
- Présentation de l'étude sur les impacts des taillis à courte rotation
- L'évaluation des Rencontres scientifiques
- La constitution du groupe de travail pour élaborer la troisième lettre du Conseil scientifique.